



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 avril 2011

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
DEPLACEMENT DES AGENTS DU POOL DE
REPLACEMENT DU SERVICE DES AFFAIRES
SCOLAIRES

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 avril 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS DU
POOL DE REMPLACEMENT DU SERVICE DES AFFAIRES
SCOLAIRES**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les fonctions de certains agents municipaux peuvent les obliger à se déplacer pendant la journée de travail sur le territoire de la Ville. C'est le cas en particulier des agents titulaires et stagiaires du pool de remplacement du service des écoles qui de par leur emploi du temps et les nécessités de service sont amenés quotidiennement à travailler dans plusieurs groupes scolaires. La nature de ces déplacements ne permet ni l'utilisation de véhicules de service, ni le recours aux transports en commun. C'est pourquoi ces agents utilisent leurs véhicules personnels. A ce titre, ils peuvent être indemnisés de leurs frais par le versement d'indemnités kilométriques dont le montant, fixé par l'arrêté ministériel du 26 août 2008, tient compte de la puissance fiscale du véhicule utilisé et du kilométrage parcouru.

Le versement des indemnités sera effectué 2 fois par an, en janvier et juillet sur présentation d'un état de déplacements visé par le service des affaires scolaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement semestriel d'indemnités kilométriques au personnel titulaire et stagiaire du pool de remplacement du service des affaires scolaires.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON